Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet Conformité contractuelle Rapport d'audit 2013 sur le RAA - Septembre 2016



https://www.icann.org/resources/pages/compliance-reports-2016

Table des matières¹

- I. Contexte
- II. Résumé analytique
- III. Portée et calendrier du programme d'audit
- IV. Programme d'audit des bureaux d'enregistrement
- V. Statistiques principales du programme d'audit
- VI. Recommandations principales du programme d'audit
- VII. Conclusion
- VIII. Annexe A Bureaux d'enregistrement sélectionnés

I. Contexte

La mission de l'équipe chargée de la conformité contractuelle de l'ICANN consiste à veiller à ce que l'ensemble des parties contractantes (bureaux d'enregistrement et registres) respectent leurs contrats, y compris les politiques de consensus comprises dans ces contrats, le cas échéant. L'ICANN s'efforce de parvenir à cet objectif par le biais de mesures de prévention, d'application et d'éducation.

Objectif du programme d'audit : permettre à l'ICANN d'identifier, informer, gérer et aider à remédier à toute irrégularité constatée au niveau des parties contractantes. Les irrégularités identifiées porteraient sur les dispositions spécifiques et/ou obligations établies par le bureau d'enregistrement.

Le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement (RAA) et le contrat de registre (RA), y compris les politiques de consensus de l'ICANN incorporées dans ces contrats, le cas échéant. Le programme d'audit est axé sur l'identification et la collaboration avec la partie contractante pour remédier à ces irrégularités tout en s'assurant que des contrôles adéquats existent afin de réduire des irrégularités futures liées aux obligations prévues tant dans le RAA que dans le RA.

¹ Cette mise à jour n'est fournie qu'à titre informatif. Veuillez ne pas agir sur la foi des informations contenues dans cette mise à jour pour tirer des conclusions ou prendre des décisions commerciales.

II. Résumé analytique

Le 26 septembre 2016, l'ICANN a lancé une série d'audits pour tester et valider la conformité des bureaux d'enregistrement sélectionnés avec les termes de la version 2013 du RAA. Ce rapport constitue les résultats de l'audit qui a eu lieu de septembre 2016 à mai 2017.

Les critères de l'audit pour cette série étaient composés des éléments suivants :

- Les parties contractantes n'ayant pas fait partie d'un audit précédent
- Les parties contractantes qui ont fait partie d'un audit il y a plus de 2 ans.
- Les parties contractantes avec le plus grand nombre de 3^e avis par nombre de domaines sous leur gestion calculé ces 12 derniers mois
- Les parties contractantes de la précédente série d'audit qui ont fait l'objet d'un suivi par l'ICANN afin de vérifier l'efficacité des remédiations préalables aux conclusions d'audit.

Cinquante-cinq (55) bureaux d'enregistrement ont été sélectionnés pour cette série d'audits. Sur les 55 bureaux d'enregistrement, 48 ont fait partie de l'audit RAA 2009 lancé en 2012 et ont répondu aux critères suivants lors du lancement de l'audit de septembre 2016 :

- N'ont pas fait partie d'un audit depuis 2012
- Ont fonctionné comme des bureaux d'enregistrement indépendants et pas comme faisant partie d'une famille de bureaux d'enregistrement (dans certains cas, les bureaux d'enregistrement qui sont membres de telles familles peuvent avoir reçus des dérogations d'audit)

La série d'audits a été menée par le biais de l'évaluation de données et de la révision des documents, des sites Web des bureaux d'enregistrement sélectionnés, et des correspondances entre les bureaux d'enregistrement sélectionnés et les titulaires de noms enregistrés.

Les sept (7) bureaux d'enregistrement restants ont reçu un rapport de remédiation partiel dans l'audit RAA 2013 lancé en septembre 2015 et ont fait l'objet d'une vérification de suivi des remédiations réussies ou des irrégularités précédemment notées.

Pendant la phase de demande d'informations (RFI), deux (2) bureaux d'enregistrement ont obtenu un report d'audit à la prochaine série à cause du changement de propriété et de transfert de la documentation et un (1) bureau d'enregistrement a achevé son accréditation auprès de l'ICANN. De plus, pendant la phase d'audit, un (1) bureau d'enregistrement a achevé son accréditation auprès de l'ICANN. Pour finir, pendant la

phase de remédiation, un (1) bureau d'enregistrement a demandé que l'audit soit reporté à la prochaine série à cause de circonstances imprévues. En conséquence, 50 bureaux d'enregistrement ont fait partie de l'audit.

Pendant la phase d'audit, l'ICANN a examiné presque 6 200 documents collectés dans 13 langues différentes.

Jusqu'au 12 mai 2017, l'ICANN a remis le rapport final d'audit aux 17 bureaux d'enregistrement ayant démontré la résolution de toutes les conclusions initiales notées dans leur rapport d'audit respectif. Les 33 bureaux d'enregistrement restants étaient toujours dans le processus de remédiation et ont mis en œuvre les changements nécessaires pour répondre aux questions de non-conformité. L'ICANN fera le suivi de huit (8) bureaux d'enregistrement lors du prochain audit une fois atteinte leur date d'échéance convenue de mise en conformité. L'ICANN fera le suivi des 25 bureaux d'enregistrement restants lors d'un audit ultérieur une fois atteinte leur date d'échéance convenue de mise en conformité.

III. Portée et calendrier du programme d'audit

Portée du programme d'audit

Le programme d'audit se déroule selon des cycles récurrents. Les bureaux d'enregistrement peuvent être soumis à un cycle d'audit à partir des critères mentionnés précédemment ou à partir d'autres circonstances ou considérations particulières.

Pour accéder aux détails de la portée du programme, vous pouvez suivre le lien suivant :

https://www.icann.org/resources/pages/audits-2012-02-25-en

Calendrier

Le programme d'audit comprend six étapes avec des dates clés spécifiques :

- 1) **Étape de notification pré-audit** Émettre une déclaration d'audit générale pour prévenir les parties contractantes deux semaines avant le début de l'audit
- 2) Étape de demande d'informations (RFI) Émettre une notification d'audit aux parties contractantes sélectionnées. En outre, un courriel de suivi est envoyé à celles qui n'ont pas été sélectionnées
- 3) **Étape d'audit** Examiner et évaluer les réponses, et, le cas échéant, tester et valider.
- 4) Étape du rapport initial Livrer les rapports d'audit initiaux contenant les constatations initiales aux parties contractantes sélectionnées

- 5) Étape de remédiation Collaborer avec les parties contractantes sélectionnées afin de remédier aux constatations initiales (le cas échéant) découvertes lors de l'étape d'audit
- 6) Étape du rapport final Livrer les rapports d'audit finaux aux parties contractantes sélectionnées et publier le rapport d'audit final sur le lien suivant : https://www.icann.org/resources/pages/compliance-reports-2016

Le tableau suivant résume les événements marquants et les dates du programme d'audit :

Dates clé du programme d'audit								
Notification avant l'audit	F	Phase de R	FI	Audi Phas		Rapport initial Phase	Étape de remédiation	Rapports finaux remis
	1 ^{er} avis	2 ^e avis	3 ^e avis	Début	Fin	Date	Début / Fin	Date
						d'émissio		
						n		
26	4	25	1	9	13	16	Jan 2016/ Mai	Juin
Sep	Oct	Oct	Nov	Nov	Janv.	Janv.	2017	2017
2016	2016	2016	2016	2016	2017	2017		

IV. Programme d'audit des bureaux d'enregistrement

Le tableau suivant résume les bureaux d'enregistrement sélectionnés pour participer à l'audit.

Phases	Nombre
Phase de RFI	
Bureaux d'enregistrement sélectionnés pour l'audit	55
Audit non complété en raison d'un report (pendant le RFI ou la phase d'audit)	(2)
Audit non complété en raison de la résiliation (pendant le RFI ou la phase d'audit)	(2)
Total des bureaux d'enregistrement restants	51
Étape du rapport initial	
Bureaux d'enregistrement ayant réussi tous les examens d'audit	0
Bureaux d'enregistrement demandant un suivi et une remédiation	51
Nombre total de bureaux d'enregistrement	51
Étape de remédiation et étape du rapport final	
Bureau d'enregistrement ayant terminé la résolution des conclusions initiales	17
Bureau d'enregistrement mettant en œuvre un plan de remédiation	33

Remédiation non complétée en raison d'un report (pendant la phase de remédiation)	1
Nombre total de bureaux d'enregistrement	51

Le tableau suivant résume les dispositions du RAA qui ont été testées pour la conformité contractuelle et le nombre de bureaux d'enregistrement avec des irrégularités trouvées pendant la phase de remédiation.

Une irrégularité se définit par un résultat initial noté dans le rapport d'audit qui est validé pendant la phase de remédiation. Par exemple, s'il a été trouvé qu'un accord de revente d'un bureau d'enregistrement a une insuffisance linguistique pendant la phase d'audit, et que le bureau d'enregistrement est d'accord pour mettre à jour l'accord de revente et être en conformité avec le RAA, ce serait considéré comme une irrégularité.

Domaine d'examen RAA	Description	nombre de bureaux d'enregistrement avec des irrégularités	% de bureaux d'enregistrement avec des irrégularités
3.7.7.1 à 3.7.7.12	Contrat d'enregistrement	33	75 %
3.18	Contact et rapport en cas d'abus	24	55 %
3.13	Formation du bureau d'enregistrement	19	43 %
3.3.1 à 3.3.5	WHOIS - Port 43/Web, éléments de données correspondants	17	39 %
3.12	Contrat de revente	17	39 %
2.2	Utilisation du nom de l'ICANN, de son site web et de ses marques déposées par le bureau d'enregistrement	15	34 %
3.7.5.3 à 3.7.5.6	EDDP - Renouvellement de noms de domaine, fourniture d'informations pertinentes aux titulaires de noms de domaine	14	32 %
4.1	Politiques de consensus - Politique de transfert de noms de domaine entre bureaux d'enregistrement (IRTP) et contact pour les urgences en matière de transfert de nom de domaine (TEAC)	14	32 %
4.1	Politique sur la récupération des enregistrements après leur expiration (ERRP)	13	30 %
3.7.7	Domaines auto-enregistrés	12	27 %
3.16	Lien vers les informations pédagogiques pour le titulaire de nom de domaine	12	27 %
3.14	Obligations liées aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire	11	25 %

3.7.8	Transactions commerciales, y compris avec les titulaires des noms enregistrés	10	23 %
3.15	Auto-évaluation	10	23 %
3.19	Spécifications techniques (Conformité du DNSSEC)	10	23 %
4.1	Politique de vérification des données Whois (WDRP)	10	23 %
7.6	Mise à jour des informations relatives au contact principal dans RADAR	10	23 %
3.8	Résolution des litiges en matière de noms de domaine	7	16 %
3.4.2	Rétention des données d'enregistrement (contrats de registre et paiements)	4	9 %
3.17	Coordonnées de contact sur le site Web du bureau d'enregistrement	4	9 %
3.7.11	Plaintes et processus de résolution de litiges	3	7 %
3.4.1	Rétention des données d'enregistrement (maintenance des bases de données électroniques)	1	2%
4.1	Politique sur l'exactitude des noms restaurés (RNAP)	1	2 %

Un « domaine d'examen » est une disposition comprenant de multiples exigences conduisant à plusieurs étapes d'examen. Par exemple, un bureau d'enregistrement pourrait avoir de multiples irrégularités dans le domaine d'examen 3.4.2, cependant, toutes les irrégularités au sein d'un même domaine comptent pour une.

Chaque bureau d'enregistrement sélectionné a reçu un rapport d'audit individuel indiquant tout résultat initial identifié lors de l'audit. L'ICANN a partagé ces rapports d'audit (qui n'étaient pas disponibles au public) uniquement avec les bureaux d'enregistrement sélectionnés Cinquante et un (51) bureaux d'enregistrement ont reçu un rapport notant les résultats initiaux et ont également reçu une demande (1^{ere} notification) pour participer au processus de remédiation pour remédier aux résultats initiaux conformément au processus de notification (15 jours pour la 1^{ere} Notification, 5 jours pour la 2^e Notification, 5 jours pour la 3^e Notification). Pour plus d'informations sur ce processus, consultez :

https://www.icann.org/resources/pages/approach-processes-2012-02-25-en.

Trente-trois bureaux d'enregistrement étaient toujours dans le processus de remédiation et ont mis en œuvre les changements nécessaires pour répondre aux questions de non-conformité. L'ICANN assurera le suivi de huit (8) bureaux d'enregistrement dans la prochaine série d'audit selon la date limite convenue à laquelle la conformité devra être atteinte. L'ICANN fera le suivi des 25 bureaux d'enregistrement restants lors d'un audit ultérieur une fois atteinte leur date d'échéance convenue de mise en conformité. Le tableau suivant résume les dispositions RAA qui feront l'objet d'un suivi dans les prochaines séries d'audit :

Domaine d'examen RAA	Description	Nombre de bureaux d'enregistrement pour le suivi	% de bureaux d'enregistrement pour le suivi
4.1	Politiques de consensus - Politique de transfert de		
	noms de domaine entre bureaux d'enregistrement		
	(IRTP) et contact pour les urgences en matière de		
	transfert de nom de domaine (TEAC)	14	42 %
3.7.8	Transactions commerciales, y compris avec les		
	titulaires des noms enregistrés	13	39 %
4.1	Politique sur la récupération des enregistrements		
	après leur expiration (ERRP)	13	39 %
4.1	Politique de vérification des données Whois (WDRP)	11	33 %
3.12	Contrat de revente	7	21 %
3.4.2	Rétention des données d'enregistrement	6	18 %
3.19	Spécifications techniques (Conformité du DNSSEC)	4	12 %
3.13	Formation du bureau d'enregistrement	2	6 %
3.18	Contact et rapport en cas d'abus	2	6 %
3.7.7.1 à	Contrat d'enregistrement		
3.7.7.12		2	6 %
3.14	Obligations liées aux services d'anonymisation et		
	d'enregistrement fiduciaire	1	3 %
3.7.11	Plaintes et processus de résolution de litiges	1	3 %
3.7.7	Domaines auto-enregistrés	1	3 %
3.8	Résolution des litiges en matière de noms de domaine	1	3 %

Mise à jour relative à l'application - Notification relative aux infractions et à la résiliation

Le tableau suivant résume le nombre d'avis d'infractions émis, d'infractions résolues et de résiliations suite à l'audit à la date du présent rapport. Toutes les notifications relatives aux infractions et aux résiliations sont disponibles sur :

http://www.icann.org/en/resources/compliance/notices.

Phase	Auto-résiliée	Avis d'infraction	Résolu	Totalement Résilié
Phase de RFI	1	0	0	1
Étape d'audit	1	0	0	1
Étape de remédiation	0	1	1	0

Ventilation: Phase de remédiation – Avis d'infraction

Le bureau d'enregistrement suivant a reçu un avis de manquement au cours de l'étape de remédiation et a été capable de remédier à tous les éléments inclus dans cet avis.

IAN	A Bureau d'enregistrement	Statut
1489	Megazone Corp., dba HOSTING.KR	Résolu

Représentation des parties contractantes

Les 51 bureaux d'enregistrement représentaient 21 pays et ont fourni des documents en 13 langues :

Pavs

- Australie
- Autriche
- Canada
- Chine
- Danemark
- Allemagne
- Hongrie
- Inde
- Italie
- Corée du Sud
- Maroc
- Pays-Bas
- Norvège
- Panama
- Fédération de Russie
- Espagne
- Suède
- Turquie
- Royaume-Uni
- États-Unis
- Vietnam

Langues

• Chinois

• Danois

Néerlandais

AnglaisFrançais

Allemand

Hongrois

Italien

Coréen

Russe

• Espagnol

• Turc

Vietnamien

V. Statistiques principales du programme d'audit

Étape de RFI - Notifications et collecte de données

Le tableau suivant résume le nombre de bureaux d'enregistrement ayant reçu un 1er, 2e ou 3e avis dans le cadre de l'étape de RFI.

Description des statistiques	1 ^{er} avis		2 ^e avis		3 ^e avis	
Nombre de bureaux						
d'enregistrement	55	100 %	26	47 %	14	25 %
recevant un avis						

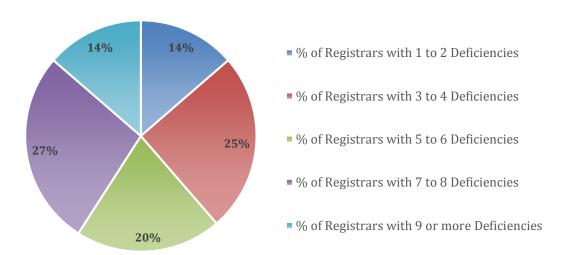
Le tableau ci-dessous montre la progression des données téléchargées par les bureaux d'enregistrement sélectionnés depuis l'étape de RFI jusqu'au début de l'étape d'audit.

Description des statistiques	4 oct 2016	25 oct 2016	1 nov 2016	8 nov 2016
Bureau d'enregistrement Documents téléchargés	0	2 844	3 750	6 200

Étape d'audit - Rapport des bureaux d'enregistrement

Les 51 bureaux d'enregistrement ont reçu un rapport initial d'audit de l'ICANN à la fin de l'étape d'audit. Un grand nombre des résultats notés dans les rapports ont été pleinement remédiés après la collaboration avec les bureaux d'enregistrement sélectionnés. Le graphique ci-dessous fournit un aperçu du pourcentage de bureaux d'enregistrement sélectionnés ayant des irrégularités.

Registrar Deficiency Profile



Phase de remédiation – Notifications

Selon les résultats de l'étape d'audit, 51 bureaux d'enregistrement ont participé à l'étape de remédiation pour résoudre les résultats initiaux indiqués dans le rapport d'audit. Le tableau suivant résume le nombre de bureaux d'enregistrement recevant un 1^{er}, 2^e ou 3^e avis dans le cadre du processus de remédiation.

1 ^{er} avis		2 ^e a	avis	3 ^e avis		
51	100 %	42	76 %	25	50 %	

VI. Recommandations principales du programme d'audit

A. Généralités

- Les bureaux d'enregistrement sont encouragés à communiquer les questions concernant la documentation acceptable ou les processus / procédures uniques pour que l'ICANN évite tout retard dans le processus d'audit.
- Les bureaux d'enregistrement devraient maintenir une base de données (RADAR) précise des coordonnées des bureaux d'enregistrement comprenant des informations relatives au contact principal afin de garantir une communication en temps opportun.
- Les bureaux d'enregistrement qui font partie de la « famille », étant sur le plan opérationnel et technique les mêmes, devraient identifier ses membres de manière proactive et les communiquer à l'ICANN.

- Lorsqu'ils communiquent avec l'ICANN, les bureaux d'enregistrement devraient envoyer leurs courriels avec « avis de réception » pour s'assurer qu'ils sont bien reçus par l'ICANN.
- Tous les bureaux d'enregistrement devraient revoir le programme d'audit actuel sur la page Web de l'ICANN pour comprendre les domaines que l'ICANN examine et vérifier que leurs processus sont conformes aux domaines sélectionnés et commencer de manière proactive à traiter le domaine avant le lancement d'un audit par l'ICANN.

B. Phase de RFI

- Les bureaux d'enregistrement devraient demander des clarifications concernant les données demandées (p.ex., une preuve acceptable pour démontrer la conformité envers la spécification relative au programme d'exactitude du WHOIS).
- Les bureaux d'enregistrement sont encouragés à participer à des séminaires d'audit en ligne et poser des questions pour clarifier certains points.
- L'ICANN continuera à reconnaitre la spécificité des modèles commerciaux et des méthodes de fonctionnement des bureaux d'enregistrement et adaptera les exigences en conséquence tant que tout est communiqué et convenu à l'avance.
- Les bureaux d'enregistrement devraient apporter des explications détaillées dans leur questionnaire RFI si les documents demandés ne sont pas disponibles ou si des alternatives ont été présentées.

C. Étape d'audit

- Les bureaux d'enregistrement devraient examiner leur rapport d'audit immédiatement après réception et demander des précisions s'ils ne comprennent pas certains résultats.
- L'ICANN travaillera à la mise à jour de la formulation utilisée dans le rapport d'audit afin d'être plus spécifique dans le traitement de la question.

D. Étape de remédiation

- Les bureaux d'enregistrement devront répondre au 1^{er} avis de la phase de remédiation avec au moins des informations et/ou de la documentation partiels correspondant aux conclusions notées dans leur rapport d'audit.
- L'ICANN communiquera le processus de remédiation et la structure de communication de manière plus claire dans les prochaines séries d'audit.
- L'ICANN enverra des notifications selon un calendrier plus régulier.

VII. Conclusion

Dix-sept (34 %) des 50 bureaux d'enregistrement qui ont reçu le rapport final ont complété l'audit avec les conclusions constatées mais n'ont pas été en mesure de les résoudre entièrement avant l'achèvement de l'étape de remédiation. Trente-trois (66 %) des 50 bureaux d'enregistrement ont complété l'audit avec les irrégularités constatées mais n'ont pas été en mesure de les résoudre entièrement avant l'achèvement de l'étape de remédiation. Ces Rapport d'audit 2013 sur le RAA - Septembre 2016

bureaux d'enregistrement mettent en œuvre des changements nécessaires pour éviter que les exemples de non-conformité se reproduisent à l'avenir. L'ICANN assurera le suivi de huit bureaux d'enregistrement dans la prochaine série d'audit selon la date limite convenue à laquelle la conformité devra être atteinte. L'ICANN assurera le suivi des vingt-cinq bureaux d'enregistrement dans la prochaine série d'audit selon la date limite convenue à laquelle la conformité devra être atteinte.

Annexe A - Bureaux d'enregistrement sélectionnés

IANA_#	Nom du bureau d'enregistrement
9	Register.com, Inc.
15	COREhub, S.R.L.
52	Hostopia.com Inc. d/b/a Aplus.net
64	Domain Registration Services, Inc. dba dotEarth.com
65	DomainPeople, Inc.
69	Tucows Domain Inc.
83	1&1 Internet AG
99	pair Networks, Inc.d/b/a pairNIC
112	Catalog.com
120	Xin Net Technology Corporation
168	REGISTER.IT SPA
321	Registration Technologies, Inc.
444	Inames Co., Ltd.
453	AllGlobalNames, S.A. dba Cyberegistro.com
471	Bizcn.com, Inc.
472	Dynadot, LLC
642	Ladas Domains LLC
648	Webagentur.at Internet Services GmbH d/b/a domainname.at
696	Entorno Digital, S.A.
817	MAFF Inc.
839	Realtime Register B.V.
841	Tiger Technologies LLC
895	Google Inc
898	Alantron BiliÅŸim Ltd Åžti.
959	Tropic Management Systems, Inc.
976	http.net Internet GmbH
985	Own Identity, Inc.
1001	Domeneshop AS dba domainnameshop.com
1005	NetEarth One Inc. d/b/a NetEarth
1090	Active Registrar, Inc.
1111	DomainContext, Inc.
1114	Media Elite Holdings Limited
1249	DotAlliance Inc.
1326	Webair Internet Development, Inc.

1328	RegistryGate GmbH
1340	Arctic Names, Inc.
1362	Regtime Ltd.
1365	Open System Ltda – Me
1397	HooYoo Information Technology Co. Ltd.
1435	AB RIKTAD
1446	Larsen Data ApS
1452	Interweb Advertising D.B.A. Profile Builder
1489	Megazone Corp., dba HOSTING.KR
1493	Ilait AB
1501	DotRoll Kft.
1509	Cosmotown, Inc.
1560	Genious Communications SARL/AU
1586	Mat Bao Trading & Service Company Limited d/b/a Mat Bao
1588	Beijing Sanfront Information Technology Co., Ltd
1604	DanDomain A/S
1609	Synergy Wholesale Pty Ltd
1716	EU Technology (HK) Limited
1733	Beijing Zihai Technology Co., Ltd
1745	LogicBoxes Naming Services Ltd
10007	Domain The Net Technologies Ltd.